

SECTION I: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : Advantage Plus Seaweed

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Agent mouillant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche signalétiqueEntreprise : Aquatrols Corporation of America
1273 Imperial Way
Paulsboro, NJ 08066Site Web : www.aquatrols.com

Numéro de téléphone : (856) 537-6003

Courriel : jyichye@aquatrols.com**1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence**

Numéro de téléphone : CHEMTREC - (800) 424-9300

SECTION II: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Description du produit : Mélange

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage du SGH

Produit non dangereux selon le Système général harmonisé (SGH)

2.3 Autres dangers n'entraînant aucune classification

Légèrement irritant pour les yeux et la peau.

SECTION III: Composition/Renseignements sur les ingrédients

3.1 Substance/ Mélange : Mélange

3.2 Ingrédients dangereux

Aucun ingrédient dangereux

3.3 Ingrédients non dangereux et impuretés

Nom chimique	Numéro CAS	Concentration
Mélange neutre d'oxydes de polyhydroxyéthyl-alkoly-alkylène	9003-11-6	95,98 %
Acides humiques	Aucun numéro CAS distinct	2,5 %
Acides fulviques	Aucun numéro CAS distinct	1,0 %
Extraits d'algues	Aucun numéro CAS distinct	0,52

SECTION IV : Premiers soins**4.1 Description des mesures de premiers soins**

Conseils généraux : Montrer cette fiche signalétique au médecin traitant.
Le premier répondant doit se protéger.
Placer les vêtements atteints dans un sac scellé pour les décontaminer ultérieurement.

Inhalation : Voie d'exposition négligeable ou peu probable.
En cas d'inhalation, exposer la personne à l'air frais.
Consulter un médecin au besoin.

Contact cutané : En cas de contact, rincer tout de suite la peau abondamment durant au moins 15 minutes en retirant les chaussures et les vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation survient ou persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact oculaire :	Rincer les yeux à grande eau durant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation des yeux survient ou persiste.
Ingestion :	Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si la victime est consciente, rincer à l'eau, la faire reposer, ne rien lui donner à manger ni à boire et ne pas la laisser seule. Il se peut que des vomissements surviennent spontanément. Consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets aigus et ultérieurs les plus importants.

Symptômes après l'inhalation : L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants, comme l'asthme, l'emphysème ou la bronchite.

Symptômes après le contact cutané : Le contact cutané peut aggraver les problèmes cutanés existants.

4.3 Signes indiquant la nécessité de consulter immédiatement un médecin et d'obtenir des soins particuliers

Remarques à l'intention du médecin : Tous les traitements devraient être basés sur les signes et les symptômes de malaise observés chez le patient. Il faut également tenir compte de l'éventualité d'une surexposition à des produits autres que celui-ci.

Traiter selon les symptômes. Il n'existe aucun antidote particulier.

SECTION V: Mesures contre l'incendie

5.1 Produits d'extinction

Produits d'extinction appropriés : agents chimiques secs, CO₂, mousse, pulvérisation d'eau.

Produits d'extinction inappropriés : jets à gros volumes d'eau (risque de moussage).

5.2 Dangers particuliers pouvant découler de la substance ou du mélange

Dangers particuliers durant la lutte contre l'incendie : advenant un incendie, le produit brûlera.

Produits de décomposition dangereux : oxydes de carbone.

5.3 Conseils pour les pompiers

Équipement de protection particulier : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue vestimentaire de protection complète.

Autres renseignements : Mesures habituelles en cas d'incendies chimiques. Recueillir l'eau contaminée ayant servi à l'extinction du feu séparément. Elle ne doit pas être rejetée à l'égout. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à son extinction doivent être éliminés dans le respect de la réglementation locale.

SECTION VI: Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Porter des équipements de protection convenable. Pour plus de renseignements, consulter la section VIII « Contrôle de l'exposition et protection personnelle »

6.2 Précautions environnementales

Ne pas rejeter dans des eaux de surface ni dans les égouts. Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le déversement accidentel des produits dans les égouts et les cours d'eau advenant un bris de contenant ou de système de transfert. Tout déversement doit être signalé aux autorités locales.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : Arrêter la fuite s'il est sécuritaire de le faire.
Endiguer avec du sable ou de la terre inerte (n'utiliser aucune matière combustible).

Récupération : Recueillir à l'aide de matières absorbantes inertes.
Ramasser à la pelle ou au balai.
Placer le produit dans un récipient convenable bien fermé pour l'élimination.
Ne jamais remettre de produit déversé dans les contenants d'origine pour le réutiliser.

Décontamination/nettoyage : Bien nettoyer la surface contaminée.
Laver les résidus non récupérables à l'aide d'une quantité abondante d'eau.
Récupérer l'eau ayant suivi au nettoyage afin de l'éliminer ultérieurement.
Décontaminer les outils, le matériel et l'équipement de protection personnelle dans un endroit isolé.

Élimination : Éliminer dans le respect de la réglementation locale.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les directives de manutention et d'entreposage à la section VII.

SECTION VII: Manutention et entreposage
--

7.1 Précautions pour la manipulation sécuritaire de la substance/du mélange.

Mesures techniques :	De l'oxyde d'éthylène peut s'accumuler dans l'espace libre du contenant. Prévoir une ventilation adéquate.
Conseils pour la manutention et l'utilisation sécuritaires :	Éviter l'inhalation des vapeurs ou des gouttelettes. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène :	L'hygiène personnelle est une pratique importante en milieu de travail. Des mesures pour contrôler l'exposition et les précautions générales suivantes doivent être prises par quiconque est appelé à manipuler ce produit ou à travailler avec celui-ci : <ol style="list-style-type: none">1) Ne pas entreposer, utiliser ni consommer d'aliments, de boissons, de produits du tabac ni de maquillage dans les endroits où ce produit est conservé.2) Se laver soigneusement les mains et le visage avant de manger, de boire, d'utiliser du tabac, de se maquiller ou d'aller à la toilette.3) Laver rapidement la peau exposée à la suite de toute éclaboussure ou de tout contact accidentel avec le produit.

7.2 Conditions d'entreposage sécuritaire et incompatibilités

Conditions d'entreposage

Recommandation : Garder le contenant hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

À éviter : Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

Stabilité d'entreposage

Température d'entreposage ; Aucune donnée disponible.

7.3 Usages finaux particuliers

Voir la section I.

SECTION VIII: Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Commentaires généraux

Ces recommandations constituent des conseils généraux en lien avec la manutention de ce produit. Comme les environnements de travail et les pratiques de manutention du matériel varient, des procédures de sécurité doivent être élaborées pour chaque application prévue. Les fabricants d'équipements peuvent généralement offrir de l'aide en ce qui a trait au choix, à l'utilisation et à l'entretien de l'équipement de protection personnelle.

8.1 Paramètres de contrôle

Ne renferme aucune substance assortie de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôle de l'exposition

Limites d'exposition : Non établies

Mesures de protection : Il doit y avoir des postes de rinçage oculaire et des douches de décontamination à proximité du poste de travail. Des équipements d'urgence et leur mode d'emploi doivent être immédiatement accessibles. Le choix des équipements de protection personnelle appropriés doit reposer sur une évaluation des caractéristiques de rendement des équipements par rapport aux tâches à accomplir, aux conditions existantes, à la durée de l'utilisation ainsi qu'aux risques et aux dangers éventuels susceptibles de survenir durant l'utilisation.

Protection respiratoire :	Lorsque des respirateurs sont requis, utiliser des équipements approuvés selon les concentrations réelles ou potentielles de particules en suspension dans l'air et conformément aux normes réglementaires appropriées et/ou aux recommandations de l'industrie en la matière.
Protection des mains :	Gants. Veuillez observer les instructions liées à la perméabilité et au délai de rupture de la matière transmises par le fournisseur des gants. Il faut aussi tenir compte des conditions locales particulières dans lesquelles le produit est utilisé, comme les risques de coupure et d'abrasion, ainsi que le temps de contact.
Protection oculaire :	La protection des yeux et du visage est appelée à varier selon le travail, les conditions environnementales et les pratiques de manutention du matériel. Des équipements approuvés appropriés doivent être choisis pour l'usage particulier auquel est destiné ce matériel. Le contact oculaire doit être évité par le port de lunettes de protection avec écrans latéraux.
Protection corporelle :	Chaussures protectrices contre les produits chimiques; vêtements étanches.
Mesures d'hygiène :	L'hygiène personnelle est une importante mesure de contrôle de l'exposition en milieu de travail et les pratiques suivantes doivent être mises en application par quiconque travaille avec ce produit ou le manipule : <ol style="list-style-type: none">1) Ne pas entreposer, utiliser ni consommer d'aliments, de boissons, de produits du tabac ni de maquillage dans les endroits où ce produit est conservé.2) Se laver soigneusement les mains et le visage avant de manger, de boire, d'utiliser du tabac, de se maquiller ou d'aller à la toilette.3) Laver rapidement la peau exposée à la suite de toute éclaboussure ou de tout contact accidentel avec le produit.

SECTION IX: Propriétés chimiques et physiques

9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique :	Solide
Forme :	Granules
Couleur :	Brun
Odeur :	Légère
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH :	8
Point de congélation :	<68°F (20°C)
Point éclair :	237°F (114°C) selon la technique Pensky-Martens (vase clos)
Taux d'évaporation :	Non déterminé
Inflammabilité :	Non déterminée
Limite supérieure d'explosivité :	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité :	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur :	Non établie
Densité relative :	Non déterminée
Solubilité :	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Aucune donnée disponible
Température d'autoallumage :	Ce produit n'est pas auto-inflammable
Décomposition thermique :	Aucune donnée disponible
Viscosité :	Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives :	Ce produit ne présente pas de danger d'explosion
Propriétés oxydantes :	Aucune donnée disponible

9.2 Autres renseignements

Produits non volatils selon le poids : 100 %

SECTION X: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et de toute source d'inflammation. Tenir à l'écart des flammes et des étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Bases fortes et agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION XI: Renseignements toxicologiques**11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par ingestion : Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Aucune donnée disponible

Toxicité cutanée aiguë : Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë (par d'autres voies d'administration) : Aucune donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée

Irritation cutanée : Aucune donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée

Irritation cutanée : Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Aucune donnée disponible

MutagénicitéGénotoxicité *in vitro* : Aucune donnée disponibleGénotoxicité *in vivo* : Aucune donnée disponible**Carcinogénicité**

Carcinogénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction et le développement

Toxicité pour la reproduction/fertilité : Aucune donnée disponible

Toxicité développementale/téragénicité : Aucune donnée disponible

SECTION XII: Renseignements écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique aiguë : Selon les données sur ses composantes, ce produit n'a aucun effet négatif connu sur les organismes aquatiques analysés conformément aux critères de classification des mélanges.

Toxicité aquatique chronique : Selon les données sur ses composantes, ce produit n'a aucun effet négatif connu sur les organismes aquatiques analysés conformément aux critères de classification des mélanges.

12.2 Persistence et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation des caractères PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets négatifs

Aucune donnée disponible

SECTION XIII: Élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Conseils pour l'élimination : L'ajout de produits chimiques, le traitement ou toute autre modification de ce produit risquent de rendre incomplets, inexacts ou inappropriés les renseignements pour le traitement des déchets présentés dans la présente fiche signalétique. Veuillez prendre note que les exigences locales en matière d'élimination des déchets peuvent différer des lois et des règlements fédéraux ou se révéler plus limitatives que ceux-ci. Veuillez consulter la réglementation liée à l'élimination appropriée de ce produit.

Contaminated containers: Rinse with appropriate solvent. Dispose of contents/container in accordance with local regulations.

SECTION XIV: Renseignements en matière de transport

Conformément aux dispositions de l'ADR, du RID, de l'ADNR, de l'IMDG, de l'ICAO et de l'IATA

14.1 Numéro ONU

Non classifié comme matière dangereuse

14.2 Nom d'expédition selon le modèle des Nations Unies

Sans objet

14.3 Classe de danger pour le transport

Sans objet

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers environnementaux

Autres renseignements : Aucun renseignement supplémentaire disponible

14.6 Précautions particulières pour l'utilisation

Aucun renseignement supplémentaire disponible

14.6.1 Transport terrestre

Aucun renseignement supplémentaire disponible

14.6.2 Transport maritime

Aucun renseignement supplémentaire disponible

14.6.3 Transport aérien

Aucun renseignement supplémentaire disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet.

SECTION XV: Renseignements en matière de réglementation**15.1 Statut d'enregistrement**

Inventaire TSCA des É.-U. :

OUI (inscription positive)
Dans l'inventaire TSCA

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada : OUI (inscription positive)

Tous les composants de ce produit
figurent sur la LIS du Canada

Inventaire australien de substances chimiques (AICS) : OUI (inscription positive)

Dans l'inventaire ou en conformité avec
l'inventaire

Liste japonaise (CSCL) – Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles :

OUI (inscription positive)
Dans l'inventaire ou en conformité avec
l'inventaire

Liste coréenne (KECI) – Inventaire des substances chimiques existantes :

OUI (inscription positive)
Dans l'inventaire ou en conformité avec
l'inventaire

Liste chinoise (IECSC) – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine :

OUI (inscription positive)
Dans l'inventaire ou en conformité avec
l'inventaire

15.2 Réglementation fédérale

Dangers SARA 311/312

Danger d'incendie :	Non
Danger de réactivité :	Non
Danger de dépressurisation soudaine :	Non
Danger aigu pour la santé :	Non
Danger chronique pour la santé :	Non

SARA 313 Cette matière ne renferme aucun composant chimique assorti d'un numéro CAS excédant les seuils de notification (*de minimis*) établis par SARA, Titre III, Section 313.

SARA 302 Aucun produit chimique dans cette matière n'est assujéti aux exigences de notification de Sarah, titre III, Section 302.

EPCRA – Planification d'urgence et droit de savoir de la communauté

Aucune quantité assujéti aux exigences de notification.

15.3 Réglementation d'État

Proposition 65 de la Californie :

MISE EN GARDE! Ce produit renferme des agents chimiques reconnus en Californie comme causant le cancer.

1,4-dioxane

Oxyde d'éthylène

Oxyde de propylène

MISE EN GARDE! Ce produit renferme des agents chimiques reconnus en Californie comme causant des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Oxyde d'éthylène

Aucun niveau de risque significatif n'a été établi pour les produits suivants :

1,4-dioxane

Valeur : 30 microgrammes par jour

Oxyde d'éthylène

Valeur : 2 microgrammes par jour

SECTION XVI: Autres renseignements**Renseignements supplémentaires****Classement des risques NFPA**

Santé : 0 minime

Inflammabilité : 1 léger

Instabilité ou réactivité : 0 minime

Classement des risques selon le HMIS (Système d'identification des matières dangereuses)

Santé : 0 minime

Inflammabilité : 1 léger

Instabilité ou réactivité : 0 minime

Abréviations

ADR : Accord européen relatif au transport international des matières dangereuses par la route

IDMG :	Code maritime international des marchandises dangereuses Concentration létale 50 % Dose létale 50 % Dose efficace 50 % Concentration efficace 50 % Classification, étiquetage et emballage Chemical Abstract Service
RID :	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IATA-DGR :	Règlement de l'Association du transport aérien international sur les matières dangereuses Système global harmonisé d'étiquetage des produits chimiques
REACH :	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances Chimiques
Version :	1.0
Version précédente :	Sans objet
Raison de la révision :	Nouvelle fiche signalétique

Les renseignements apparaissant dans la présente fiche signalétique sont, à notre connaissance, exacts au moment de leur publication. Ces renseignements sont destinés à orienter les utilisateurs vers des pratiques sécuritaires en ce qui a trait à la manutention, à l'usage, au traitement, à l'entreposage, au transport, à l'élimination et au déversement du produit. Ils ne sauraient être considérés comme étant une garantie ou une indication de qualité. Les renseignements se rapportent strictement au produit visé et peuvent ne pas être valides en combinaison avec d'autres produits ou dans le cadre de tout autre processus que ceux qui figurent dans le document.